Envoyé en préfecture le 15/10/2021
Reçu en préfecture le 15/10/2021
Affiché le
ID : 038-200040111-20210928-21_139-DE

CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 21_139

OBJET : APPEL D'OFFRES CHALET INTERCOMMUNAL CHOIX DES ENTREPRISES

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit septembre à 19h,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : mercredi 21 septembre 2021

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 28
Pouvoirs : 6
Votants : 34

Résultat des votes :

Pour : 34
Abstention: 0
Contre : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :
Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint Joseph de Rivière) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre de Genebroz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Pascal SERVAIS (Saint-Pierre d'Entremont 38) ;

Pouvoirs : Véronique MOREL à Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLÉ à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ; Williams DUFOUR à Marie José SEGUIN ; Raphael MAISONNIER à Birgitta ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT ; Bruno STASIAK à M. CATTANEO

CONSIDÉRANT le projet de réaménagement des espaces garages du Chalet intercommunal dans l'objectif d'aménager un espace Jeunes et de mieux organiser les espaces de circulation des publics fréquentant le bâtiment,

CONSIDÉRANT les financements obtenus, à hauteur de 80%, et le permis de construire accordé en juillet 2020,

CONSIDÉRANT le conseil communautaire informé le 4 mai 2021 du lancement de l'appel d'offres,

COINSIDÉRANT l'analyse des offres effectuée par la maîtrise d'œuvre,

COINSIDÉRANT l'avis de la Commission d'appels d'offres (CAO) réunie le 28 septembre 2021, de retenir les entreprises ci-dessous :

Lot	Entreprise retenue	Montant en € HT
01 – Démolitions maçonnerie VRD – Aménagements extérieurs	MEUNIER CURTINET	49 430,50€
02 – Ossature bois - Isolation	Infructueux	
03 - Menuiseries extérieures et intérieures	Infructueux	
04 – Isolation – Cloisons – Doublages plafonds et peintures	MILLION	23 995,00€
05 – Electricité - CF – VMC – Chauffage - Alarme	Infructueux	
06 - Plomberie	REY FRERES	3 442,00€
07 - Façades	Infructueux	
	TOTAL en € HT	**76 867,50€**

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ.

- **VALIDE** le choix de la Commission d'Appels d'Offres.
- **AUTORISE** la Présidente à signer les marchés avec les entreprises retenues ci-dessus.

La Présidente,
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 5 octobre 2021,

La Présidente,
Anne LENFANT